

---

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 22 mars 2022

---

**Présents** : Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Hominal Francis, Morandi Loris, Julianne Marcel, Bosson Hervé, Charrat Michel, Gardrinier Jennyfer, Von Arx-Dupraz Chantal, Ruhin Marie-Luce, Dupraz Isabelle, Chiappani Mylène.

**Excusés** : Gaillard Laurent, Bisetti Mélodie

**Absente** : néant

Jennyfer Gardrinier est désignée secrétaire de séance.

Validation des comptes rendus de septembre et octobre 2021.

---

### Urbanisme

---

#### **Demandes :**

- PC METRO, 80 impasse des Chapotines, ZAE Chez Merlin, extension du bâtiment pour du stockage. Même matériaux et coloris que le bâtiment existant. Avis favorable.
- Modificatif PC SCI MAISONNEUVE, 235 impasse des Chapotines, ZAE Chez Merlin. Le mur déjà construit n'est pas régularisable car les constructions ne sont pas autorisées à moins de 20 m de la route départementale. Modification d'ouvertures. La bande d'espace vert s'est transformée en show-room. La 2<sup>e</sup> rétention d'eau n'est pas conforme. Avis défavorable.

#### **Contentieux :**

- Mr BECK, Chez Barret : le Procureur de la République a ordonné une enquête de gendarmerie. Une rencontre a eu lieu à la mairie avec le substitut du Procureur, Mme Bocquet de la DDT, Mr Beck, Le Maire et Laurent Detraz. La construction réalisée à plus de 10 m de l'habitation n'est pas régularisable et doit être démolie ou déplacée. Mr Beck demande un délai jusqu'en septembre. Si rien n'est fait d'ici là, on continuera la procédure et on actera pour la démolition. Affaire à suivre.
- Mr Martel, Chez les Reybaz :  
L'ensemble des containers a été enlevé après enquête de la gendarmerie. Le terrain est en vente.

#### **Demandes modification PLU :**

- . Gardrinier Jennyfer Ludran. Changement de destination de l'abri voiture en atelier de menuiserie, et à l'étage un bureau et un gîte. Dans la maison, création de 3 appartements. Nécessité de cibler ces modifications en STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) au PLU. La décision sera prise au prochain conseil.
  - . Paccot François, Chez Larpin. Changement de destination du garage atelier en appartement.
  - . Gaillard Laurent, Le Plâne. Identifier la remise/hangar en tant que bâtiment agricole.
- Constructions d'annexes : Faire une demande relative au schéma d'implantations des annexes afin que soit pris en compte en limite de propriété les avants toits.

Un devis va être demandé à Mme Mazé, urbaniste, pour modifier ces points avant de lancer la modification simplifiée du PLU.

---

## Baux ruraux

---

Contentieux Mr Donche : le jugement sera prononcé le 15 avril par le Tribunal de Thonon.

Un appel à candidature va être lancé pour l'attribution des 3 parcelles communales via la Santadrienne et les panneaux d'affichage. La priorité sera donnée aux jeunes exploitants agricoles de la commune.

---

## Acquisitions foncières

---

**Route du Plâne** : afin de régulariser une partie de la route, la parcelle B 3104 appartenant à la famille Lançon sera achetée à l'euro symbolique. Une délibération sera prise en ce sens pour lancer la procédure.

**Parcelles Chez Chodet :**

- la commune serait intéressée d'acheter une parcelle appartenant à Mr Brestaz, pour faire une place de retournement (chasse neige et camions). L'ONF a estimé cette parcelle à 0,70 € le m<sup>2</sup>. Le propriétaire est d'accord mais demande à discuter.
- Mme Bronner propose de céder à la commune les  $\frac{3}{4}$  de sa parcelle et garderait le reste. L'ONF a fait une estimation à 0,40 € le m<sup>2</sup>. Un devis a été demandé au géomètre pour diviser et borner la parcelle.

**Traversée de Curseille** : le projet de division et de bornage fait par le cabinet Borrel sera présenté aux propriétaires concernés dans le cadre des échanges et d'acquisition à faire pour l'aménagement du carrefour.

**Impasse des Taillis** : le bornage a été fait le 18 mars en présence de tous les riverains dont Mr Janicke qui propose de céder une partie de son terrain pour réaliser une aire de retournement. Une proposition de 1 € le m<sup>2</sup> lui est faite. Affaire à suivre.

---

## Bois et forêts

---

L'ONF propose le programme des travaux pour 2022 :

- Travaux maintenance : 5330 € HT.
- Travaux sylvicoles : 2250 € HT (subventionnés à 30 %)
- Plantations de cèdres : 2550 € HT
- Travaux d'exploitation (abattage, façonnage, débardage) : 9260 € HT
- Création de périmètres : 2660 € HT

Le conseil municipal décide de ne prendre qu'une partie du programme soit un montant de 6125 € HT.

Une coupe de bois d'affouage sera proposée à la population. Tous les détails seront sur la prochaine Santadrienne.

---

## Questions diverses

---

- Bulletin municipal : le devis pour l'éditer en 450 exemplaires est accepté pour un montant de 3052 €.
- Les réservoirs d'eau potable vont être nettoyés entre le 28 mars et le 1<sup>er</sup> avril. Il n'y aura pas de réserve incendie pendant ces travaux.
- Demande de subvention faite par la MARPA : avis défavorable.
- Demande d'un arrêt de bus pour le collège en bas du chef- lieu par les parents d'élèves. Le transport des collégiens relève de la compétence de la Région. Les parents sont invités à faire leur demande à la Région.
- Les taux d'imposition 2022 seront identiques à 2021.
- Ecole : la somme allouée par enfant pour les fournitures scolaires est de 50 €.  
Une activité est prévue en mai : balade comte dans Vuan avec des animateurs de Paysalp.
- Conseil d'Administration Paysalp : la situation financière est positive depuis 2 ans, mais la reconquête des marchés perdus à cause du COVID va être difficile et risque d'engendrer des pertes. En juin, les enfants de l'école de St André participeront à des journées de l'archéologie et iront voir les Meulières. Ils seront accompagnés d'un guide du patrimoine et d'un animateur de Paysalp.

---

## Budget

---

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 : pour à l'unanimité pour un total de :

- 478 583.36 € en dépenses de fonctionnement
- 740 332.86 € en recettes de fonctionnement
- 576 779.02 € en dépenses d'investissement
- 757 955.32 € en recettes d'investissement

Vote du budget primitif 2022 : pour à l'unanimité pour un total de :

- 716 946.91 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 1 849 765.21 € en dépenses et recettes d'investissement.